

FORMATION

ACTUALITÉ FISCALE 2025

A Poitiers et Bordeaux

DURÉE 17,5 heures réparties sur 5 séances (5 x 3,5 h)

TARIF INDIVIDUEL 1 250 € HT (1.500 € TTC) pour 17,5 heures
soit 250 € HT / séance (3,5 h)

PARTICIPATION INTER-ENTREPRISES
En combiné présentiel et distanciel (Visioconférence en direct)

LIEU (présentiel) **GROUPE 1** : TEN POITIERS – 23 rue Victor Grignard – 86000 POITIERS
GROUPE 2 : TEN BORDEAUX – 7 av. Raymond Manaud - 33525 BRUGES
* Maintien de 2 groupes sous réserve d'un nombre suffisant de participants.

DATES ET HEURES 5 demi-journées :

SEANCES	GROUPE 1 (Poitiers)		GROUPE 2 (Bordeaux)	
- Séance 1 :	28 janvier 2025	14h00 – 17h30	30 janvier 2025	14h00 – 17h30
- Séance 2 :	22 avril 2025	14h00 – 17h30	24 avril 2025	14h00 – 17h30
- Séance 3 :	24 juin 2025	14h00 – 17h30	26 juin 2025	14h00 – 17h30
- Séance 4 :	23 septembre 2025	14h00 – 17h30	25 septembre 2025	14h00 – 17h30
- Séance 5 :	25 novembre 2025	14h00 – 17h30	27 novembre 2025	14h00 – 17h30

* En cas d'indisponibilité d'une majorité de stagiaires à une séance, il pourrait exceptionnellement être envisagé un changement de date / d'horaires ou une fusion de groupes.

PUBLIC CONCERNE Personnel disposant d'une connaissance de base du droit fiscal / d'une expérience pratique de la comptabilité et de la fiscalité : Dirigeants, Directeurs administratifs et financiers, Responsables administratifs et financiers, Directeurs fiscaux et comptables, comptables.

PREREQUIS Aucun prérequis

INSCRIPTION au plus tard le **24 janvier 2025**
→ Bulletin d'inscription à adresser **par mail** à formation@tenfrance.com
→ Dans les jours suivant la réception du bulletin d'inscription : envoi d'une confirmation d'inscription par mail et envoi de la convention de formation

ACCESSIBILITE Nos séances sont accessibles à différents types de handicap. Contacter le référent handicap (cf point « 8. Contacts ») avant la conclusion de la convention pour vérifier la compatibilité et les possibilités d'adaptation.

ÉQUIPEMENT REQUIS Pour le suivi par visioconférence : disposer d'un outil informatique (ordinateur/tablette/téléphone portable) équipé de caméra et micro.



✉ Sont disponibles sur notre site internet <https://www.tenfrance.com/formations.htm>:
- notre règlement intérieur formation,
- nos conditions générales de vente,
- notre livret d'accueil formations.

1. OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

L'objectif de cette formation est de permettre aux stagiaires de connaître les nouvelles réglementations en droit fiscal et les évolutions des règles existantes pour assurer une gestion fiscale sécurisée de l'entreprise

- Connaître les nouveautés législatives, réglementaires et jurisprudentielles
- Être capable de mesurer les conséquences pratiques de l'actualité fiscale pour son entreprise

2. CONTENU DE LA FORMATION

Chaque séance comprend une partie « **actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle** » ainsi qu'une partie consacrée à l'examen approfondi d'un **thème spécifique**.

Le contenu des parties "**actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle**" est déterminé au fur et à mesure de l'année en fonction de l'actualité fiscale. Les **thèmes pratiques**, pour la plupart, sont également fixés au regard des évolutions législatives et jurisprudentielles.

Les **thèmes pratiques** qui pourraient être abordés en 2025, sous réserve de l'actualité législative et/ou jurisprudentielle de l'année qui justifierait de modifier le programme, seraient (ordre non contractuel) :

- Présentation des principales mesures fiscales adoptées dans la loi de finances pour 2025
- Détermination du résultat fiscal 2024 , actualités IS, gestion des déficits et intégration fiscale
- Gérer les relations de l'entreprise avec l'administration fiscale (risques, enjeux et maîtrise du contrôle fiscal - Panorama des redressements fiscaux)
- Gestion de l'immobilier professionnel (TVA immobilière, droits d'enregistrement, SCI, Impôts locaux, IFI)
- Gestion fiscale d'une holding : muscler/sécuriser son animation/gestion des filiales/TVA et taxe sur les salaires
- Actualités TVA et Facturation électronique
- Et/ou thème en lien avec l'actualité 2025

Nous pourrions également être amenés, notamment en fonction des évolutions de la législation à proposer des sessions complémentaires dédiées à des thématiques spécifiques (par exemple en matière de fiscalité personnelle ou patrimoniale), avec un tarif préférentiel pour les stagiaires inscrits aux sessions d'actualité fiscale.

3. MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

a) ORGANISATION MATÉRIELLE et MOYENS

Chaque séance fera l'objet d'une confirmation préalable par mail avec indication du thème pratique. Cette confirmation vaudra convocation.

En cas d'indisponibilité du stagiaire pour la séance correspondant à son groupe, il aura la possibilité de solliciter un changement de groupe pour intégrer l'un des autres existants. Toutefois, cette situation devra rester exceptionnelle.

Pour les stagiaires en distanciel, le support de formation, le questionnaire « contrôle des connaissances », la feuille d'émargement individuel ainsi que l'évaluation à chaud (uniquement la dernière séance) seront adressés au plus tard la veille de la séance, par mail. Pour les stagiaires en présentiel, ils seront remis en début de séance.

Le **retour** auprès de l'intervenant (présentiel) ou du service formation (distanciel) des feuilles d'émargement individuel (5 séances) ainsi que le retour de l'évaluation à chaud (dernière séance) est **impératif**.

b) DÉROULEMENT PÉDAGOGIQUE DES SÉANCES

Chaque séance comporte l'analyse :

- de textes récents en matière de droit fiscal et leurs implications dans l'entreprise ;
- d'un thème/cas pratique, destiné à rappeler certains points de réglementation, leur application pratique et à permettre à l'entreprise, le cas échéant, d'adapter sa gestion fiscale ;
- de décisions de justice et de leur traduction concrète dans l'entreprise,

Chaque séance est basée sur des échanges avec l'animateur, pour savoir comment traduire concrètement cette réglementation dans l'entreprise.

Le formateur répondra aux questions posées en lien avec la formation. Des échanges entre intervenants et stagiaires ponctueront ces demi-journées de formation.

c) OUTIL UTILISÉ

A l'issue de chaque séance, un contrôle collectif des connaissances acquises par les stagiaires (contrôle des apprentissages) sera opéré sur la base d'un questionnaire qui leur aura été remis (présentiel) ou adressé par mail (distanciel). Des explications sur les éventuelles corrections seront apportées.

4. ANIMATION

Les formations seront prioritairement dispensées par un avocat en droit fiscal du cabinet :

- **Maître Julie HABABOU, avocate associée de TEN FRANCE BORDEAUX.**

Toutefois, des intervenants autres que ceux mentionnés ci-dessus, et appartenant au secteur fiscal de TEN FRANCE POITIERS ou de TEN FRANCE BORDEAUX pourront être amenés à animer certaines des séances, en cas d'indisponibilité de l'animateur habituel.

De plus, d'autres avocats du secteur fiscal ou droit des affaires de TEN FRANCE pourront intervenir en binôme avec l'animateur habituel, selon le thème abordé en séance.

5. MODALITÉ DE SUIVI DES PRÉSENCES

Stagiaires en présentiel : Les stagiaires présents ainsi que l'intervenant devront émarger la feuille de présence qui sera remise au début de chaque séance.

Stagiaires en distanciel : la présence du stagiaire est contrôlée par l'intervenant au long de la séance sur la base de l'inscription, et l'identification de celui-ci est confirmée par une vérification de sa présence (caméra). Pour une **meilleure interactivité** avec l'intervenant et faciliter le contrôle des présences, le stagiaire devra donc **activer sa webcam et s'identifier avec ses nom et prénom lors de sa connexion à la session.**

En fonction du mode de participation du stagiaire à la formation, la feuille d'émargement devra être soit remise à l'intervenant, soit être adressée par mail à **formation@tenfrance.com**.

6. MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

a) CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (séances 1 à 4)

⇒ A l'issue de chaque séance : Évaluation par le biais de tests ou QCM ou jeu de questions / réponses de la compréhension et l'acquisition des connaissances par le stagiaire, dont la correction sera effectuée collectivement.

b) ÉVALUATION A CHAUD (séance 5)

Par le biais d'un questionnaire complété par le stagiaire à l'issue de la formation :

- ⇒ Auto-évaluation sur l'atteinte des objectifs
- ⇒ Évaluation du déroulement global de la formation

c) ÉVALUATION A FROID

Un questionnaire sera envoyé par mail, au stagiaire et au responsable mentionné sur le bulletin d'inscription, entre + 45 et + 60 jours après la formation, afin d'évaluer l'effet des apprentissages dans la vie professionnelle du stagiaire.

7. CLÔTURE DE LA FORMATION

- 1) A l'issue de la formation, chaque stagiaire devra **impérativement** remettre (suivi en présentiel) ou adresser (suivi en distanciel) par mail (formation@tenfrance.com) le questionnaire d'évaluation à chaud complété.
- 2) Envoi au stagiaire du certificat de réalisation et des feuilles de présence régularisées.
- 3) Conformément aux modalités d'évaluation (cf. point 6 « modalités d'évaluations »), sera adressé par mail au stagiaire et au responsable (hiérarchique ou de la formation) une évaluation à froid portant sur l'acquisition des connaissances par le stagiaire et leurs applications dans l'entreprise. Ces 2 évaluations devront être retournées, par mail à formation@tenfrance.com.

8. CONTACTS

Tél : 05 49 55 99 17 ou 05 19 09 01 43 **Mail** : formation@tenfrance.com

Référent pédagogique

Alexandra SERVOUZE-MERCIER, avocate associée
Droit du travail et droit de la sécurité sociale et protection sociale

Référent handicaps

Benoît TRIPON, avocat associé
Droit du travail et droit de la sécurité sociale et protection sociale

Référent administratif

Fabienne JAMMES, assistante



Interlocuteur pour cette formation : **Maître Julie HABABOU**
Avocate associée en Droit fiscal
Tél : 05 56 99 50 51
formation@tenfrance.com